

## Les repreneurs du golf des Lavandes contre-attaquent

Surpris et déçus de se sentir si mal accueillis "par un groupe d'opposition qui ne voit que de la manigance", le couple Bataillé riposte en apportant notamment des garanties à son projet de reprise.

**P**ascal et Laëtitia Bataillé n'en reviennent toujours pas. Le coup porté par l'association Terre Dignoise à leur projet de reprise du golf (notre édition du 31 décembre) leur reste en travers de la gorge. "Nous avons, à plusieurs reprises, essayé de joindre M. Chalvet pour lui apporter les garanties qu'il réclame. Il n'a jamais répondu. Cette posture est quand même surprenante..."

Depuis le recours en justice, le couple fourbit donc ses armes avec la ferme intention de rétablir des vérités et laver également sa réputation, quelque peu égratignée sur les réseaux sociaux. "On nous fait passer pour des amateurs, des menteurs, des chahutards, voire des voleurs", s'insurge Laëtitia. Mais il n'y a rien d'opaque dans cette opération. Tout est clean et légal. Notre investissement est réel et sérieux."

### "Un prêt de 1,5 million d'euros sur les comptes"

Assez yeux, il s'agit ici d'une manœuvre de désinformation d'un groupe d'opposition, dont elle ne sait pas la finalité. "Vous croyez vraiment que la municipalité nous aurait cédu le golf pour un euro symbolique ? A ce tarif-là, gratuit en fait, on aurait été nombreux à se battre pour le reprendre."

Dans cette "guerre" de chiffres, la encore les chefs d'entreprise tiennent à résoudre l'équation pour qu'elle tombe juste, sans pour autant livrer, sur la place publique, le détail de leurs comptes bancaires.

"Dans ce bail à construction de 45 ans, nous paierons notre premier loyer de 50 000 euros à compter de la 16<sup>e</sup> année. Ce qui représentera, au final, 1,5 million d'euros versé à la mairie. Laquelle économiera également



Pascal et Laëtitia Bataillé ne s'attendaient pas à voir leur projet de reprise du golf attaqué. JPHOTO: R. C

5 millions d'euros sur la durée du bail, puisqu'elle n'aura plus à entretenir l'équipement pour un coût annuel de 207 000 euros. Je pense que les Dignois ne s'en plaindront pas..."

En total, Adonis investira 3,3 millions d'euros hors taxes dans la réhabilitation du site. "Nous venons d'ailleurs de recevoir le virement de 1,5 million d'euros du Prêt Participatif Relance (PPR). Ces fonds, obtenus grâce à la force de notre groupe, sont destinés au golf. S'il le faut, nous sommes disposés à montrer l'attestation de virement aux détracteurs de notre projet qui pourtant affirment qu'ils n'ont rien contre nous..."

Concernant le volet du démantèlement des bâtiments existants, la encore, les repreneurs sont catégoriques : "Nous prenons intégralement les travaux à notre charge, à hauteur de 200 000 euros. Une entreprise spécialisée s'en chargera."

Pour ce qui est de l'entretien du parcours cette fois (et notamment du volet irrigation), les Bataillé le répètent : "Ce n'est pas

**“Où est le risque pour la Ville ? Il n'y en a pas. Au pire, on se rate et elle récupère son bien, en mieux.”**

### En quelques chiffres

Le groupe Adonis a tenu à détailler les fonds dédiés au démarrage des travaux, "conformément aux budgets annoncés".

- Novembre 2023 : apport sur fonds propres 200 000 euros ; mission architecte 10 000 euros ; mission AP-AVE 2 000 euros.

- Décembre 2023 : un prêt participatif relance de 1 500 000 euros a été accordé pour le compte d'Adonis Hôtels et Résidences.

Par ailleurs, des investissements avaient été programmés : site internet (5 000 euros), commande pour la rénovation des appartements pour l'accès des salariés (60 000 euros), commande de 18 golflets (99 360 euros) et de la cuisine du restaurant (65 000 euros), accord de reprise des lessangs des machines pour l'entretien du terrain (50 000 euros). La liste est encore longue. Mais tout a dû être suspendu ou annulé", déplorent les repreneurs.

pendu tant que Terre Dignoise ne retire pas son recours..."

Ces fameuses garanties financières, Adonis, par le biais de son avocat, les communiquera donc au tribunal administratif de Marseille.

### Prêts à tout laisser tomber...

"La municipalité les a eues. Elle a eu accès à nos comptes consolidés. Ce ne sont pas des idiots, je pense, à la mairie. Et, comme le dit mon mari, où est le risque pour la Ville ? Il n'y en a pas. Au pire, on se rate et elle récupère son bien, en mieux."

Encore combati, le couple ne cache toutefois pas son agacement. "Moi, je suis Dignoise, tempête Laëtitia Bataillé. J'ai envie que ma ville évolue. Je dynamise et non je réengouffre. Je me souviens que certains ont fait valoir le dossier du casino de jeux. Là, c'est au tour du golf. Mais dans quel but ?"

Le golf est en tout cas fermé jusqu'à nouvel ordre. Avec 10 salariés sur la touche. "Pour lesquels je n'ai pas de réponse à apporter. Si nous avions signé le bail, ils auraient été automatiquement repris. C'est à lui. Désormais, avec l'arrêt de l'exploitation, je ne sais pas quoi dire. Si ce n'est que nous ne sommes pas responsables de cette triste situation."

Que l'ensemble des acteurs de ce dossier déploie certainement. Une chose est sûre, si d'aventure le tribunal venait à donner raison à l'association Terre Dignoise, les repreneurs ne s'en cacheraient pas. "Nous laisserions tomber notre projet."

Le golf serait alors un bateau fantôme à la dérive, vu que la délégation de service public avec le gestionnaire Ugoft a pris fin au 31 décembre 2023.

"En outre, pointe Laëtitia Bataillé, car pour faire tourner cet outil à l'année, il faut bien compter 800 000 euros. L'enfant du pays de conclude : "Nous possédons plusieurs hôtels en France et dans des zones touristiques attractives. Nous n'avons jamais vécu de telles réticences. Heureusement que nous avons reçu de nombreux soutiens..."

Raphaël COIFFIER  
rcoiffier@approvence.com

### L'info en +

La municipalité précise qu'il ce jour le tribunal administratif n'a pas encore communiqué les résultats à la Ville et au groupe Adonis.

## La version de la municipalité face à l'opposition

La municipalité aura pris son temps pour répondre à l'offensive de l'association Terre Dignoise mais la mise au point est pour le moins cinglante.

Cette mise au point - accompagnée d'une lettre de Patricia Gramet-Brunello aux Dignois - a été effectuée sur son site et intitulée : "Le golf : la vérité face à la désinformation". En voici les points principaux :

- La Ville se débarrasse du golf à l'euro symbolique FAUX. Il ne s'agit pas d'une vente mais de la signature d'un bail à construction sur 45 ans. Ce bail est un contrat par lequel le preneur s'engage à construire sur un terrain appartenant à la Ville. À son échéance, la construction revient contrac-tuellement à la Ville.

- Les baux emphytéotiques sont transformés en baux à construction FAUX.

Le bail à construction porte sur la totalité des entreprises foncières du golf, qu'elles soient construites ou dévolues à l'activité golifique. En revanche, les baux emphytéotiques avec les propriétaires fonciers du parcours perdureront, avec leurs clauses, garanties et échéances.

Les entreprises constructibles sont celles prévues au Plan Local d'Urbanisme qui n'a pas été modifié.

Il y a une absence de garanties financières de la part des repreneurs FAUX.

Le groupe Adonis qui est valorisé à plus de 25 millions d'euros d'actifs, possède 8 millions d'euros

d'euros de fonds propres. Les banques sollicitées pour financer la partie emprunt (2,5 millions d'euros) ont été parfaitement disposées à le suivre jusqu'à présent et étaient satisfaites des garanties sur biens propres apportées.

Il y a une absence de garanties concernant les employés et l'avenir du golf et de ses licenciés FAUX.

Le Code du travail prévoit un transfert automatique des contrats de travail et de l'ensemble des avantages de l'ancien employeur (UGOLF) vers le nouveau quand la continuité de l'activité est assurée. Adonis

avait bien prévu, et d'ailleurs annoncé aux salariés lors d'une rencontre, la reprise de leur contrat dès le 4 janvier 2024, et rétrocurement au 1er janvier, en cas de signature du bail à construction avec la Ville, initialement prévue le 4 janvier 2024, date d'échéance de tous leurs recours.

La commune, en ne renouvelant pas le Délegation de service public à UGOFL, a mis en péril les emplois et l'entretien du parcours golifique FAUX.

C'est l'hôpital qui se frotte de la charité ou de la pure malaisie de l'opposition de M. Chalvet. C'est un projet autrement plus ambitieux et porteur d'avenir pour la pratique du golf, pour le développement de l'emploi sur le site et pour l'attraction touristique de Digne-les-Bains, que la Ville a initié. Qu'il le veuille ou non, M. Chalvet, par son choix procédurier bloque le projet, empêche la reprise des salariés et compromet la saison golifique."

### Gilles Chalvet persiste et signe

Gilles Chalvet ne rencontre pas les Bataillé. "A quel titre ? Le recours n'a pas été déposé en mon nom mais en celui de Terre Dignoise. Il appartient aujourd'hui à la justice de se prononcer sur ce dossier. Si les repreneurs apportent les garanties demandées et que tout est clair, le juge le dira et tout rentrera dans l'ordre."

L'île de rappeler que "si l'association a saisi le tribunal administratif de Marseille, c'est parce qu'elle est soucieuse de l'avenir du golf et de ses salariés. Si nous avions obtenu en amont des réponses précisées à nos questions, nous n'en serions pas là. Contrairement à ce qu'on peut entendre au fil ici et là."

En particulier sur la toile où les commentaires de toute nature vont bon train. Les pour. Les contre. Les arguments. Les orientations. Voir les messages... "Sur la page Pour le remboursement du golf de Digne-les-Bains avec Adonis, j'ai quand même été menacé d'être jeté dans un coffre de voiture ! Là, ça va trop loin et je réfléchis à porter plainte au pénal."



Le site du golf demeure fermé jusqu'à nouvel ordre. JPHOTO: E. DUDET